

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 46/2024

Séance du 4 décembre 2024 - 9h00

**Création d'un poste de Chargé de projet « Systèmes d'information »
Responsable du Pôle SI / SIG**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 27 novembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Jean-Philippe PLEZ, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, et Richard GUERIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Membres absents :

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Missions

Assurer la mise en place, le fonctionnement et l'évolution de la gestion des systèmes d'informations de la collectivité, ainsi que superviser la maintenance informatique, la sécurité des données et des communications.

Activités

- **Développement de projets :**
 - Programmation et développement des actions auprès des partenaires ;
 - Prise en charge des aspects techniques et fonctionnels pour le développement des actions.

- **Administration du système d'information du Forum des Marais Atlantiques (FMA), (aspects serveurs et réseaux) :**
 - Fonctionnement et évolution du serveur et de la sécurité ;
 - Fonctionnement et évolution des postes utilisateurs, assistance ;
 - Interrelation avec les prestataires de services ;
 - Administration des bases de données et gestion avec les partenaires ;

- Supervision des aspects Télécom, internet, matériel de photocopie, visioconférence, etc. ;
- **Mise en œuvre et évolution du système d'information :**
 - Orientations stratégiques en matière informatique ;
 - Alimentation et maintien de la cohérence informatique du système d'information ;
 - Développement des liens du système avec la cartographie numérique ;
 - Partenariat avec les observatoires nationaux, régionaux, départementaux ;
 - Analyse de la faisabilité technique de la mise en ligne web de ce système ;
 - Suivi et mise en œuvre de l'évolution informatique du FMA en lien avec les agents, les autres structures et le prestataire de service informatique ;
 - Coordination des projets systèmes d'information (gestion moyens et performance) ;
- **Développement d'outils de gestion en lien avec les actions thématiques en cours :**
 - Appui au développement d'outils de gestion ;
 - Assistance aux gestionnaires à la demande ;
 - Suivi administratif ;
 - Vie de la structure (orientations stratégiques, validation technique, ...).
- **Animation de réseaux d'acteurs :**
 - Animation des réseaux en lien avec les thématiques développées ;
 - Organisation d'événements (ateliers, journées techniques, séminaires, etc.).

Autres Activités :

- **Suivi administratif** des conventions de financement : participation au montage de la programmation, suivi des demandes de financements, réalisation de bilans techniques.
- **Vie de la structure** : participation aux temps d'échanges, à la mise en œuvre des orientations stratégiques de la structure ;
- **Représentation du Forum des Marais Atlantiques** lors d'évènements locaux ou nationaux.

Les compétences techniques, professionnelles et relationnelles ainsi que les qualités recherchées sont décrites dans la fiche de pose en annexe de la délibération.

Ce poste sera pourvu par un agent de catégorie B à temps complet. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 11 de la grille des ingénieurs territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De remplacer le poste de Chargé(e) de mission Systèmes d'information créé par délibération n°13/2018 par le poste de Chargé de projet "Systèmes d'information" – Responsable du Pôle SI/SIG à compter du 1er janvier 2025 ;
- De supprimer le poste de Responsable du pôle SIG créé par délibération n° 14/2018 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8

Votes :

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions 0

Pour extrait conforme,
Rémi JUSTINIEN
Président

Le secrétaire de séance
Bruno BESSAGUET

| |
|--|
| TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ |
| Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _ _ -- _ _ _ _ _ _ _ _ -- |
| Accusé de Réception Préfecture Reçu le : __ / __ / 2024 |

AR Prefecture

017-251710398-20241204-2024DEC014-DE
Reçu le 11/12/2024